Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-D160_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

Service référent : Direction des Finances et de la commande publique

Objet : Appel à manifestation d'intérêt – Station de carburant de Port Maria – Convention d'autorisation

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, M. Alain RICHARD, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Gildas GOUARIN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI.

Représentés : Mme Corinne LE JEUNE représentée par M. Gildas GOUARIN, M. Marc ESPA représenté par Mme Sylvie BOSSARD, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain MOREAU représenté par M. Serge BROSOLO, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-D160_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
Délibération n°160/2025

Service référent : Direction des Finances et de la commande publique

Objet : Appel à manifestation d'intérêt – Station de carburant de Port Maria – Convention d'autorisation

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BELZ, Adjoint en charge de la pêche et des affaires maritimes.

Exposé :

Afin de fournir du carburant au port de Port Maria, la Ville de Quiberon met à disposition une zone délimitée en sous-sol du terre-plein du port de Port Maria pour l'installation de 2 cuves métalliques (non fournies) pouvant contenir un total de 90 000 litres et les canalisations nécessaires pour une superficie totale de 120 m^2. Le groupe de distribution doit également être fourni.

Un appel à manifestation d'intérêt, pour une durée d'autorisation de 7 ans, a été publié, sur Mégalis et un journal local, du 20 octobre au 30 novembre 2025.

La Coopérative maritime est le seul prestataire à avoir déposé une offre.

La station sera ouverte 7 jours/7. Elle nécessite des investissements importants. Le montant de la redevance est fixé à 3 000 € (indexé aux prix à la consommation).

Il est proposé de retenir l'offre de la Coopérative maritime et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 09/12/2025, la Commission municipale Finances et pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la propriété des personnes publiques,
Vu l'acte de concession avec la Région Bretagne,
Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié, sur Mégalis et un journal local, du 20 octobre au 30 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de fournir du carburant aux bateaux mouillant à Port Maria,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de retenir l'offre de la Coopérative maritime pour une durée d'autorisation de 7 ans ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-D160_2025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 18 décembre 2025

Le Maire

Patrick LE ROUX



R. A. A. : 2025
Classification actes : 8.5 - DOMAINES DE COMPETENCE Politique de la ville, habitat, logement

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-D160_2025-DE